

REGLEMENT CONCOURS TIK TOK CINESTAR INTERNATIONAL FILM FESTIVAL 2025

Conditions de Participation :

1. **Thème** : Ciné Culte d'Ici
2. **Format** : Vidéos au format vertical (9:16), d'une durée allant de 5 minutes max reprenant une scène culte du cinéma. Vous pourrez vous amuser avec le créole, des musiques locales, des costumes etc...
3. **Âge** : Etre âgé.e de 13 ans révolus. Les participants de moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale.
4. **Musique** : Ne pas utiliser plus de 60 secondes de musique.
5. **Marques** : Les vidéos ne doivent pas afficher de marques commerciales.
6. **Hashtag** : Les vidéos doivent inclure le hashtag #CIFF2025
7. **Mention** : Les vidéos doivent mentionner le compte TikTok [@cinestar_guadeloupe](https://www.tiktok.com/@cinestar_guadeloupe)
8. **Gagnant.e** : La vidéo avec le plus de likes sera récompensée

Article I : La 9^{ème} édition du Cinestar International Film Festival (CIFF), qui se déroulera du 2 au 9 Octobre 2025, lance un concours de films TikTok en partenariat avec le Conseil Départemental de la Guadeloupe.

Article II : Le concours a pour objectif de donner de la visibilité aux créateurs émergents issus du bassin caribéen et des Amériques.

Article III : Ce concours est organisé par la SAS CINESTAR, dont le numéro de SIRET est 788 723 112 000 25 dans le cadre du Cinestar International Film Festival.

Article IV : Le concours est ouvert à tout(e) TikToker issu(e) des territoires francophones de la caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Saint Barthélemy). La vidéo avec le plus de likes sera récompensée, sous réserve de la validation de la Directrice du Festival.

Article V : Les participants doivent enregistrer leur candidature via un formulaire disponible sur le site du festival www.ciff.fr avant le 1er octobre 2025 :

1. Les réalisateurs des films sélectionnés s'engagent à mettre à la disposition du festival leurs coordonnées en complétant ce formulaire : <https://forms.gle/HJKqm5ZgqEh6dzPQ6>
2. Le/La titulaire de la vidéo gagnante sera informé.e de sa sélection le **8 octobre 2025**.



Article VI : Le Gagnant sera révélé et récompensé lors de la Cérémonie de Clôture du festival, Jeudi 9 octobre 2025. Le prix, dotations et leurs montants peuvent être modifiés d'ici la remise des prix de l'édition 2025 et ce sans préavis. En cas d'ex-aequo, la dotation du prix sera divisée par deux.

Le règlement des prix attribués sera effectué **au plus tôt** quatre mois après la remise des prix.

Article VII : CINESTAR SAS est seule habilitée à régler les cas qui ne seraient pas prévus par le présent règlement.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article VIII : Contact

Pour toute question relative au concours, veuillez contacter : cinestarguadeloupe@gmail.com

Prénom et Nom du participant / de la participante :

Date :

Signature :